

BOISSERY - DI LUCCIO - VERKEYN

Cabinet d'Avocats

Immeuble « BOTTICELLI », Angle rues Alma et Clémenceau 98800 NOUMEA, Tél. 27 89 84

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIERE

Lot n°18B d'une superficie approximative de 53a 60ca, lotissement VIBERT, Boulari, Commune du Mont-Dore, n° IC 663534-8277

L'adjudication aura lieu le Lundi 26 MARS 2018 à 08h00 à l'audience des criées du Tribunal de Première Instance de NOUMEA au Palais de Justice, dite ville, Route du Faubourg Blanchot (98800)

Mise à prix : 14.000.000 F
(Avec baisse de mise à prix à 12.000.000 F)

En exécution d'un arrêt en date 24 mai 2007 prononcé par la Cour d'Appel de Nouméa, aujourd'hui définitif,

A la requête de la **SELARL MARY LAURE GASTAUD**, Mandataire Judiciaire à la Liquidation des Entreprises près la Cour d'Appel de Nouméa, au capital de 1 000 000 XPF, immatriculée au RCS sous le numéro B 592 279, dont le siège est à Nouméa, Immeuble Le Fortin, Ibis, boulevard Extérieur, représentée par sa gérante en exercice, **en sa qualité de liquidateur de Monsieur Daniel TIAORE**,

Pour lequel domicile est élu au CABINET BOISSERY - DI LUCCIO - VERKEYN, Avocats à la Cour, Immeuble « BOTTICELLI » Angle rues Alma et Clémenceau à NOUMEA, qui sont constitués et continueront d'occuper pour elle, sur la poursuite de vente sur saisie immobilière et ses suites,

En présence ou eux dûment appelés de :

- 1/ Monsieur Daniel TIAORE,
- 2/ Madame Marie TAXIER épouse TIAORE
- 3/ Madame Patricia TAXIER

Demeurant ensemble 18 lotissement Vibert – lotissement Prud'Hommes, 98810 MONT-DORE

Parties saisies,

Il sera procédé le **LUNDI 26 MARS 2018 à 08h00**, à l'audience des criées du Tribunal de Première Instance de Nouméa, au Palais de Justice, dite Ville, Route du Faubourg Blanchot, à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur, en **UN SEUL LOT**, des biens immobiliers dont la désignation suit :

DESIGNATION DES BIENS A VENDRE

Lot n°18B d'une superficie approximative de 53a 60ca, lotissement VIBERT, Boulari, Commune du Mont-Dore, n° IC 663534-8277, et les constructions y édifiées consistant en **une maison** en maçonnerie, élevée d'un étage sur rez-de-chaussée, comprenant au rez-de-chaussée : une chambre, deux emplacements de parking, un débarras ; et à l'étage : quatre chambres, un séjour, une salle à manger, une cuisine, une buanderie, une salle d'eau et un W.C. ;

EXTRAIT DE LA MATRICE FONCIERE

N°PARCELLE NIC	LOTISSEMENT	REF/N°Extrait/Enr.	N° LOT Copro.	SUPERF.
217 00015 002 663534-8277	BOULARI LOTISSEMENT PREUD'HOMME	ACP 00182 30011986 03021986	18B	53a 60ca

N° PARCELLE	N° BATI	REFERENCE	ANNEE CONSTRUCTION	SUPERFICIE
217 00015 002	1 A 01 001	STUDIO EN RDC	1973	16 m²
217 00015 002	2 A 01 002	CAVE EN RDC	1973	80 m²
217 00015 002	3 A 01 003	GARAGE- BUANDERIE RDC	1973	64 m²
217 00015 002	4 A 02	MAISON	1973	160 m²

Tel que cet immeuble existe, s'étend, se poursuit et comporte avec toutes ses aisances circonstances et dépendances, sans aucune exception ni réserve y compris tous droits y attachés même omis dans la désignation, tous immeubles par destination qui peuvent en dépendre, toutes améliorations ou augmentations qui pourront y être faites par la suite.

MISE A PRIX
QUATORZE MILLIONS DE FRANCS CFP
(14.000.000 F CFP)
(AVEC BAISSA DE MISE A PRIX A 12.000.000 F)

CAHIER DES CHARGES

Le Cahier des Charges précisant les clauses et conditions de cette vente a été dressé par le CABINET BOISSERY - DI LUCCIO - VERKEYN, et déposé le 19 janvier 2018 au greffe du Tribunal de Première Instance de NOUMEA où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

FRAIS

Tous les frais de poursuites, de vente et d'adjudication et les droits proportionnels et gradués seront payables par l'adjudicataire en sus de son prix d'adjudication.

Le jour de l'audience, l'adjudicataire devra justifier de son identité et préciser s'il entend bénéficier de la taxation minorée en tant que primo accédant.

RENSEIGNEMENTS

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à :

CABINET BOISSERY - DI LUCCIO - VERKEYN Avocats à la Cour, Immeuble « BOTTICELLI » Angle rues Alma et Clémenceau à NOUMEA Tél. 27 89 84 poursuivant la vente, ou au Greffe du Tribunal de Première Instance de Nouméa où est déposé le cahier des charges.

Me Anne Laure VERKEYN, Avocat
Pour extrait